



Les P'tites Caux'cinelles
Bourse aux jouets et puériculture
Samedi et dimanche 8-9 novembre 2025
De 9h à 17h – installation à partir de 7h30

Sur réservation / entrée gratuite

Règlement intérieur :

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

- Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs,
- Le tarif des emplacements est fixé à 3,50 € la table d'1,20m par jour
- Être inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts
- Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation
- Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre,
- Les poubelles doivent être débarrassées

Rappel légal :

Les exposants déclarent sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Le dossier sera considéré complet dès réception de :

- Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée
- Photocopie de la pièce d'identité
- Règlement
 - soit par virement IBAN : FR76 1830 6000 8136 1355 1320 727
 - BIC : AGRIFRPP883
 - soit par espèce

Dépôt des dossiers :

- date limite d'inscription le 2 novembre 2025 dans la limite des places disponibles.

ATTESTATION INSCRIPTION
Personne physique



Bourse aux jouets et puériculture

Organisée par l'association Les P'tites Caux'cinelles et se déroulant le samedi et/ou le dimanche 8 et 9 novembre 2025 à la salle des fêtes Marcel Bertaux de Sainte-Austreberthe

Je soussigné(e),

Nom: _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à (ville) : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville: _____

Tél: _____

Mail: _____

Titulaire de la pièce d'identité

N° _____ Délivrée le _____

par _____

Déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance du règlement intérieur
- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ le _____

Signature :



Ci-joint règlement de _____ euros pour un emplacement composé de _____ table(s) pour une participation :

- samedi 8 novembre dimanche 9 novembre le week-end du 8-9

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation. Si besoin d'un reçu pour le règlement, merci de cocher la case

||